



# CONSIGNES DE VOL & ZONES DE SURVOL



BASE PARAMOTEUR LES AILES D'HORUS – LEVAINVILLE (28)

Afin de préserver de bonnes relations avec les riverains et de respecter la réglementation aérienne et sonore, **chaque pilote s'engage à appliquer strictement les consignes suivantes.**

## ✓ RÈGLES DE SÉCURITÉ ET DE SURVOL



HAUTEUR MINIMALE  
HORS DÉCOLLAGE / ATERRISSAGE :  
**150 m (500 ft)**  
au-dessus de la campagne



HAUTEUR MINIMALE DE SURVOL  
DE LA D18 :  
**6,30 m sol**



HAUTEUR MINIMALE AU-DESSUS :  
des véhicules, des bâtiments,  
des groupes de personnes  
**50 m minimum**



LES **ZONES ROUGES** INDIQUÉES  
SUR LA CARTE SONT  
**STRICTEMENT INTERDITES  
AU SURVOL.**



**IMPORTANT**  
Le non-respect des  
consignes pourra entraîner :



Une interdiction  
immédiate de vol  
depuis la base



Une exclusion  
définitive du site



Un signalement aux  
autorités compétentes

## ✍ ENGAGEMENT DU PILOTE

Je soussigné(e) :

NOM / PRÉNOM .....

BREVET N° .....

ASSURANCE N° .....

et date de validité .....

N° IDENTIFICATION D'AILE .....

m'engage à respecter l'ensemble des consignes de sécurité, les couloirs de vol autorisés et les zones interdites au survol telles que précisées ci-dessus.

Fait à .....

Le .....

**SIGNATURE**



**VOLER RESPONSABLE, C'EST PRÉSERVER NOTRE PASSION ET NOTRE LIBERTÉ !**  
*Merci pour votre engagement.*

